
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 février 2010 à 19 h
à la maison de la culture Frontenac
2550, rue Ontario Est**

PRÉSENCES

M. Gérald Tremblay, maire
M. Sammy Forcillo, conseiller du district de Peter-McGill
M. Pierre Mainville, conseiller du district de Sainte-Marie
M. François Robillard, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Jocelyn Ann Campbell, conseillère désignée (arrivée à 19 h 06, pendant le point 10.03)

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement
M. Claude Théorêt, secrétaire d'arrondissement

Mme Corinne Andrieu, directrice des Services administratifs et du Greffe
M. Jean-Paul Magna, directeur des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social
Mme Nancy Shoiry, directrice de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Annie Lalonde, chef de division des Communications

M. Stéphane Plourde, commandant du poste 12 du Service de police
M. Marc St-Cyr, commandant du poste 20 du Service de police
M. Alain Simoneau, commandant du poste 21 du Service de police
M. Alain Gagnon, commandant du poste 22 du Service de police

ABSENCE

M. Richard Deschamps, conseiller désigné

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 65, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

840, avenue du Docteur-Penfield : aucune intervention.
50, rue Sainte-Catherine Ouest : aucune intervention.

1174, rue De Champlain : aucune intervention.
1010, rue Sainte-Catherine Est : aucune intervention.
2025 à 2065, rue Parthenais : aucune intervention.
2000, rue Parthenais : aucune intervention.

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

3433, rue Stanley, local 200 : aucune intervention.

CA10 240006

10.04 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 février 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.04

CA10 240007

10.05 - Période de questions du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.05 1094379018

Le maire annonce le début de la période de questions du public. Il rappelle que toute personne désirant poser une question doit s'adresser au maire et mentionner ses nom, prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente.

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Bruno Laprade

- Lieu de rencontre communautaire pour les jeunes homosexuels dans le Village (dépôt d'un document).

Madame Isabelle Fougnyes

- Qualité de vie dans le quartier du village Shaughnessy (dépôt d'un document).

Madame Violetta Pentinio

- Qualité de vie sur la rue Chomedey (dépôt d'un document).

Monsieur Laurent McCutcheon

- Investissements au parc Médéric-Martin (dépôt d'un document).

Monsieur Éric Lapointe

- Amélioration du quartier entourant le parc Médéric-Martin (dépôt d'un document).

Monsieur Gaétan Paquet

- Nuisances sonores sur la rue Sainte-Catherine Est (dépôt d'un document).

Monsieur Robert Hajaly

- Intégration architecturale de l'édifice projeté sur le site de l'hôtel Waldorf-Astoria.
- Transformation de l'école Victoria en école de tourisme.

Monsieur Lucien Gobeil

- Transfert aux Travaux publics des dossiers des artistes oeuvrant sur la rue Saint-Amable.
- Consultation des artistes concernant les projets à venir dans la rue Saint-Amable.

Monsieur Gaétan Roberge

- Construction de logements sociaux.
- Consultation du Comité logement Centre-Sud pour les nouveaux projets sur le site de l'église Saint-François.

Monsieur Éric Michaud

- Processus d'approbation du projet du quadrilatère Saint-Laurent.
- Contribution au logement social dans les nouveaux projets de développement.

Monsieur Murray Levine

- Dons suggérés aux participants des grands événements comme le Tour de l'île de Montréal.

Monsieur Michel Bédard

- Contravention liée à la décoration d'un arbre sur le domaine public (dépôt d'un document).

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 20 h 15. Douze des 16 personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Les interventions du maire Gérald Tremblay ont trait, entre autres, aux points suivants :

- économies réalisées grâce à la faible quantité de neige à ramasser depuis le début de l'année;
- travaux entrepris dans les environs de la Place-des-Arts;
- limite de vitesse de 40 km implantée dans deux secteurs.

L'intervention du conseiller François Robillard a trait au budget prévu par la Ville pour la propreté et l'embellissement.

L'intervention du conseiller Sammy Forcillo a trait à l'augmentation de clientèle à la bibliothèque familiale Père-Ambroise.

L'intervention du conseiller Pierre Mainville a trait au type de clientèle de la bibliothèque familiale Père-Ambroise.

L'intervention de la conseillère Jocelyn Ann Campbell a trait à son mandat dans l'arrondissement de Ville-Marie et à son intérêt pour le dossier de l'itinérance.

10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

- Résolution CA10 270007 du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve demandant au conseil municipal de créer un comité de survie de la pétrochimie dans l'Est de Montréal.

- Résolution CA10 270008 du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve appuyant la démarche du Regroupement des cuisines collectives du Québec auprès de la Ville pour la reconnaissance du 26 mars de chaque année comme étant la « Journée nationale des cuisines collectives ».

- Certificat des résultats du registre concernant le projet particulier relatif à un ensemble résidentiel situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue De Lorimier et les rues Parthenais, Laforce et Sainte-Catherine.

CA10 240008

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.16.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA10 240009

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 24 novembre 2009

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 24 novembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.08 1104379001

CA10 240010

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 décembre 2009

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.09 1104379002

CA10 240011

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 décembre 2009

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.10 1105119001

CA10 240012

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 décembre 2009

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.11 1105119002

CA10 240013

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 décembre 2009

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.12 1092701046

CA10 240014

Prendre acte du dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement en 2009 et le transmettre au conseil municipal

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009;

De transmettre ce rapport pour dépôt au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.13 1104375001

CA10 240015

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 janvier 2010

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.14 1105119003

CA10 240016

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 janvier 2010

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.15 1104379003

CA10 240017

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 janvier 2010

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.16 1104379004

CA10 240018

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 12.01 à 12.03.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.05 1094379018

CA10 240019

Approuver la Politique relative au soutien financier aux organismes œuvrant dans le domaine de la propreté, de l'embellissement et du développement durable

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la Politique relative au soutien financier aux organismes œuvrant dans le domaine de la propreté, de l'embellissement et du développement durable.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.01 1090141042

CA10 240020

Approuver le Programme de soutien financier aux initiatives culturelles pour l'année 2010

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De prendre acte du dépôt du Programme de soutien financier que l'arrondissement apporte aux organismes à caractère culturel œuvrant sur son territoire pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.02 1102840001

CA10 240021

Autoriser le dépôt de la demande de financement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le projet d'aménagement d'un terrain multisport en gazon synthétique au parc Rutherford

Attendu l'importance qu'accordent les membres du conseil et l'Arrondissement à l'aménagement d'un terrain multisport avec surface en gazon synthétique au parc Rutherford;

Attendu l'inscription dans le Programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de sommes affectées à ce projet :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser le dépôt de la demande de financement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le projet d'aménagement d'un terrain multisport en gazon synthétique au parc Rutherford (Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique);

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

De mandater le directeur d'arrondissement pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin que soient données les suites appropriées à cet engagement;

De demander au comité exécutif d'appuyer la demande de financement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.03 1102100001

CA10 240022

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA10 240023

Modifier la résolution CA09 240713 afin de retirer le nom d'un commerce de la liste des concessionnaires délivrant des licences pour chiens

Attendu que Jaz-Zoo a annoncé tardivement qu'il entendait signer avec l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve une entente pour agir à titre de concessionnaire pour la délivrance de licences pour chiens;

Attendu qu'un projet d'entente visant l'attribution de cette concession par notre arrondissement avait été approuvé par la résolution CA09 240713;

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte de la décision de Jaz-Zoo de ne pas signer l'entente mentionnée précédemment avec notre arrondissement;

D'édicter, en vertu du Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) (99-254), une ordonnance modifiant, quant à l'Arrondissement, l'annexe 2 de ce règlement afin de mettre à jour la liste des concessionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.01 1093770001

CA10 240024

Accorder un contrat de services professionnels de 43 316 \$ à madame Liz Chan pour un poste d'intervenante culturelle dans le district de Peter-McGill

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser une dépense de 43 316 \$ pour l'animation et la diffusion culturelle dans le district de Peter-McGill;

D'approuver la convention de services professionnels avec madame Liz Chan, seule soumissionnaire, pour des services d'intervenante culturelle;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.02 CTA1102840002

CA10 240025

Accorder une subvention de 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Quartier latin

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver, conformément au Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (CA-24-034), le versement d'une subvention de 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Quartier latin pour l'année 2010;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.03 CTA1100519002

CA10 240026

Accorder une subvention de 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver, conformément au Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (CA-24-034), le versement d'une subvention de 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village pour l'année 2010;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.04 CTA1100519001

CA10 240027

Accorder une contribution à divers organismes pour un montant total de 3 500 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, à la demande du conseiller Sammy Forcillo, une contribution de 1 000 \$ au Club Optimiste St-Jacques de Montréal, de 1 000 \$ à L'Association des amis du Parc Percy-Walters et de 1 500 \$ au Manoir Charles Dutaud;

D'imputer cette dépense totale de 3 500 \$ comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.05 CTA1094206062

CA10 240028

Accorder une contribution de 181 300 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour la réalisation, sur l'ensemble du territoire de Ville-Marie, du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine en 2010

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour la réalisation, sur l'ensemble du territoire de Ville-Marie, du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour l'année 2010;

D'accorder à cette fin une contribution de 181 300 \$;

D'imputer la dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et de greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.06 CTA1104775001

CA10 240029

Accorder à l'Éco-quartier Sainte-Marie une contribution de 2 908 \$ pour compenser les frais occasionnés par des travaux effectués dans le cadre du Programme de verdissement des ruelles

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder à l'Éco-quartier Sainte-Marie une contribution pour compenser les frais d'études techniques de 525 \$ du permis d'occupation permanente du domaine public et les frais du permis d'excavation de 2 383 \$, occasionnés par des travaux effectués dans le cadre du Programme de verdissement des ruelles;

D'imputer cette dépense de 2 908 \$ comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.07 CTA1094612007

CA10 240030

Modifier la résolution CA09 240112 afin de préciser les coordonnées d'un bénéficiaire

Attendu que le chèque émis en mars 2009 à l'ordre de Garnet Key Society n'a pu être encaissé et qu'un nouveau chèque doit être émis à l'ordre de l'Université Concordia :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De modifier la résolution CA09 240112 en remplaçant les mots « Garnet Key Society » par les mots « Université Concordia ».

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.08 CTA1094206011

CA10 240031

Accorder une contribution de 15 000 \$ à l'Éco-quartier Saint-Jacques pour la collecte de matières dangereuses dans le cadre du Jour de la Terre le 22 avril 2010

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention avec l'Éco-quartier Saint-Jacques pour la collecte de matières dangereuses dans le cadre du Jour de la Terre, le 22 avril 2010;

D'accorder une contribution à cette fin de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.09 CTA1105237001

CA10 240032

Approuver l'entente « Mesures d'urgence - Animation et halte climatisée » d'une durée d'un an entre l'Arrondissement et le YMCA Centre-ville

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver l'entente « Mesures d'urgence - Animation et halte climatisée » d'une durée d'un an entre l'Arrondissement et le YMCA Centre-ville afin de permettre :

- la prise en charge par l'organisme de l'encadrement, de l'animation et de l'organisation physique du centre d'hébergement temporaire du YMCA Centre-ville, lors de l'application du Plan d'urgence, de relève et de mission (PURM) de la Ville, en cas de sinistre;
- le prêt, par l'organisme, de locaux climatisés, selon la disponibilité desdits locaux, pour l'application du Plan particulier d'intervention (PPI) chaleur accablante ou extrême de l'agglomération de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.10 1103857001

CA10 240033

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.14.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA10 240034

Approuver la convention avec le Club de soccer Les Boucaniers d'une durée d'un an et accorder une contribution de 5 520,06 \$ pour le programme « Club sportif »

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention avec le club de soccer Les Boucaniers pour la réalisation du programme « Club sportif » pour l'année 2010;

D'accorder à cette fin une contribution de 5 520,06 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.11 CTA1104141001

CA10 240035

Accorder une contribution de 200 \$ aux Amis du 1895, rue Beaudry

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du conseiller François Robillard, une contribution de 200 \$ à l'Association des Amis du 1895, rue Beaudry;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.12 CTA1104206003

CA10 240036

Accorder une contribution de 1 000 \$ à l'Écomusée du fier monde

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du conseiller Pierre Mainville, une contribution de 1 000 \$ à l'Écomusée du fier monde;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.13 CTA1104206004

CA10 240037

Accorder une contribution de 2 000 \$ à Innovation Jeunes

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du conseiller Sammy Forcillo, une contribution de 2 000 \$ à Innovation Jeunes;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.14 CTA1104206005

CA10 240038

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.03.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA10 240039

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon ») pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2009

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon »), pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.01 1104206001

CA10 240040

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD ») pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2009

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD »), pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.02 1104206002

CA10 240041

Autoriser le règlement hors cour pour la somme de 28 554,92 \$ et, au terme du parfait paiement, radier des livres de la Ville tout solde dû dans le dossier Ville de Montréal c. Gestion rue McGill inc.

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser le règlement hors cour du dossier Ville de Montréal contre Gestion rue McGill inc. pour la somme de 28 554,92 \$,

Radier, au terme du paiement parfait, tout solde dû dans ce dossier des livres de la Ville;

D'imputer ce paiement comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction de la comptabilité et du contrôle financier du service des Finances.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.03 1104623001

CA10 240042

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA10 240043

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 2442 à 2444, rue Champagne

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.C.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 2442 à 2444, rue Champagne.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.01 1094400076

CA10 240044

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 2417, rue de Rouen, et 2252 à 2254, rue Chapleau

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise, une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 2417, rue de Rouen, et 2252 à 2254, rue Chapleau.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.02 1094400078

CA10 240045

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement d'un édifice portant le numéro 1538, rue Sherbrooke Ouest (Hôtel Waldorf-Astoria) - adoption du 2^o projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour les lots 1 066 043, 1 066 044, 1 066 045, 1 066 046, 1 066 053, 1 066 836 et 1 066 837 situés au sud-est de l'intersection des rues Sherbrooke et Guy, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de construire, malgré l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et l'article 3 du Règlement sur la construction d'un bâtiment adjacent au bâtiment portant le numéro 1538, rue Sherbrooke Ouest (01-099), un édifice résidentiel et hôtelier, conformément aux plans numérotés 8 à 12, réalisés par DCYSA architectes et estampillés par l'Arrondissement le 23 novembre 2009;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter une implantation au sol, un alignement sur rue et une volumétrie conformément aux plans mentionnés précédemment;
- soumettre un concept d'affichage respectueux des caractéristiques de l'architecture de l'édifice situé au 1538, rue Sherbrooke Ouest;
- soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) de même qu'aux critères suivants :
 - le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
 - la couleur du revêtement des nouvelles façades doit être compatible avec celles du bâti existant;
 - les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);

de fixer un délai pour que les travaux visés par la présente autorisation débutent avant le 31 mai 2011, à défaut de quoi, l'autorisation sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.03 1094400073

CA10 240046

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 312, rue Sherbrooke Est (Motodrome) - adoption du 2^o projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 312, rue Sherbrooke Est, dans le quadrilatère compris entre les rues Sherbrooke,

Saint-Denis, Ontario et Sanguinet, et ce, en dérogation aux articles 9.1, 24, 61, 97, 134, 182, 264, 605, 612 et 699 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et aux articles 4 et 6 du Règlement sur l'occupation du bâtiment portant les numéros 312 et 314, rue Sherbrooke Est, 334 à 342, terrasse Saint-Denis, et 2046 à 2092, avenue Joly (00-156);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Respecter substantiellement l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les reculs de l'agrandissement au toit, conformément aux plans numérotés A-01 à A-10, A-12, A-20 et A-22, datés du mois de septembre 2009, et aux plans A-11, A-13, A-13A, A-14 et A-19, datés du mois d'octobre 2009, le tout réalisé par Turcotte-Pilon Architectes et estampillé par l'Arrondissement de le 24 novembre 2009;
- Soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- Avoir effectué des travaux conformes aux exigences de la Division des permis et inspections de l'arrondissement pour la porte située au 334, terrasse Saint-Denis;
- Avoir complété l'acquisition de la ruelle 3 894 973 située sur le site visé.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.04 1094400070

CA10 240047

Adopter, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un règlement autorisant l'occupation par la Garderie du Fort du 2^o étage du bâtiment situé au 2120, rue Sainte-Catherine Ouest - adoption

Attendu qu'un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné à la séance du 8 décembre et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie, du bâtiment situé au 2^o étage du 2120, rue Sainte-Catherine Ouest par la Garderie du Fort, et ce, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatif à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.05 1094400074

CA10 240048

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment de la Société des arts technologiques situé au 1195, boulevard Saint-Laurent - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, pour le lot 2 160 667 situé à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la Place Du Marché, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir, malgré les articles 10, 61, 96, 97 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le bâtiment abritant la Société des arts technologiques conformément aux plans numérotés 3 et 11 à 16, réalisés par Luc Laporte, architecte, et estampillés par l'Arrondissement le 3 novembre 2009;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et aux critères suivants :
 - le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
 - la couleur du revêtement de la façade doit être compatible avec celle des édifices significatifs du secteur;
 - le traitement architectural de la façade doit souligner la présence de l'entrée principale;
 - les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.06 1094400009

CA10 240049

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition des bâtiments portant les numéros 2055 à 2067, rue Stanley et la construction sur le même emplacement d'un édifice résidentiel de 21 étages (Tour Triomphe) - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, pour les lots 1 338 863, 1 338 877 et 1 338 879 situés du côté est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de démolir les édifices portant les numéros 2055 à 2067, rue Stanley et de construire, malgré les articles 34 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), un édifice résidentiel conformément aux plans numérotés 5 à 22, réalisés par Béique, Legault, Thuot, architectes et estampillés par l'Arrondissement le 10 novembre 2009;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- fournir un minimum de 30 unités de stationnement complémentaire;
- soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) de même qu'aux critères suivants :
 - le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
 - les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);

De fixer la prise d'effet de cette autorisation au jour où son titulaire déposera à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises une lettre de garantie irrévocable de 1 500 000 \$; celle-ci prendra fin le 61^e jour suivant la réception par cette direction d'un avis d'expiration concernant la construction identifiée aux plans visés au paragraphe 1;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.07 1094400071

CA10 240050

Autoriser la tenue du Festival Montréal en lumière du 18 au 28 février 2010 et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser la tenue du Festival Montréal en lumière sur les sites dénommés « place Jacques-Cartier », « Vieux-Port » et « place des Festivals » du 8 février au 5 mars 2010, incluant les périodes de montage et de démontage;

D'autoriser la fermeture complète de la place Jacques-Cartier, entre les rues Notre-Dame et de la Commune, du 8 février au 5 mars 2010 pour la voie est et du 18 au 28 février 2010 pour la voie ouest;

D'autoriser la fermeture (circulation locale permise) de la rue Le Royer, entre la rue Saint-Claude et la place Jacques-Cartier, du 8 février au 5 mars 2010;

D'autoriser la fermeture des rues Jeanne-Mance et Balmoral entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, et de la rue Mayor entre les rues Bleury et Balmoral, du 8 février au 5 mars 2010, ainsi que du boulevard De Maisonneuve entre les rues De Bleury et Jeanne-Mance à l'occasion de l'« Événement Lumières » le 20 février 2010 de 18 h à 24 h;

D'autoriser, dans le cadre de « La nuit blanche à Montréal », la fermeture de la rue Saint-Paul, entre les rues Gosford et Saint-Vincent, de 16 h le 27 février à 3 h le 28 février 2010 et la fermeture de la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Jeanne-Mance, de 19 h le 27 février à 6 h le 28 février 2010;

D'autoriser l'utilisation sans frais de la borne-fontaine située au coin de la rue Le Royer et de la place Jacques-Cartier, du 8 février au 5 mars 2010;

D'édicter à l'occasion de cet événement, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter à l'occasion de cet événement, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant à certaines conditions la vente et la consommation de certains produits;

D'édicter à l'occasion de cet événement, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), une ordonnance permettant l'installation de bannières promotionnelles, de colonnes Morris, de monolithes, de tentes et d'enseignes lumineuses.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.08 1101508001

CA10 240051

Accorder une dérogation mineure relativement à l'aménagement de sept portes ouvrant sur le domaine public pour l'immeuble portant les numéros 2025 à 2065, rue Parthenais

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation autorisant l'aménagement de sept portes ouvrant sur le domaine public pour le bâtiment portant les numéros 2025 à 2065, rue Parthenais, et ce, en dérogation à l'article 377.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie relatif aux saillies autorisées sur le domaine public;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- les travaux doivent être conformes aux plans déposés par Giovanni Palumbo, architecte, estampillés en date du 13 novembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.09 1094400081

CA10 240052

Édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public, une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2010

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006, art. 28.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs, afin de mieux baliser et coordonner les activités se déroulant sur le domaine public.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.10 1102840003

CA10 240053

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA10 240054

Modifier l'ordonnance 26, édictée en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre E-7-1), afin d'ajouter de nouvelles personnes à celles faisant déjà partie du comité paritaire pour les artistes, exposants, portraitistes et caricaturistes

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

Édicter, en vertu du paragraphe 14 de l'article 40 du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre E-7-1), une ordonnance modifiant l'ordonnance 26 afin d'ajouter de nouvelles personnes à celles faisant déjà partie du comité paritaire pour les artistes, exposants, portraitistes et caricaturistes

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.11 1104622001

CA10 240055

Accorder une dérogation mineure relativement au mode d'implantation, aux marges latérales et à la construction d'une saillie dans une marge pour un immeuble qui portera le numéro 50, rue Sainte-Catherine Ouest (Maison du développement durable)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour la construction d'un immeuble qui portera le numéro 50, rue Sainte-Catherine Ouest (Maison du développement durable), des dérogations relative à un mode d'implantation jumelé plutôt que contigu, des marges latérales moindres que le minimum prescrit et la construction d'une saillie (colonne) dans une marge, et ce, en dérogation aux articles 56, 81 et 369 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.12 1094400091

CA10 240056

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment qui sera situé au 50, rue Sainte-Catherine Ouest, de l'obligation de fournir 7 places de stationnement (Maison du développement durable)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment qui portera le numéro 50, rue Sainte-Catherine

Ouest, de l'obligation de fournir les 7 places de stationnement qu'exige le Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282);

De prendre acte de son engagement à verser 35 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.13 1094400090

CA10 240057

Accorder une dérogation mineure relativement à la construction d'une nouvelle entrée principale pour le bâtiment portant le numéro 2000, rue Parthenais

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation autorisant, pour le bâtiment situé au 2000, rue Parthenais, la construction d'une nouvelle entrée principale, et ce, en dérogation à l'article 369 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie relatif aux dimensions et à la profondeur d'une saillie autorisée en cour avant;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- les plans de construction devront être substantiellement conformes aux plans déposés par Lemay, architectes, estampillés en date du 16 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.14 1094400079

CA10 240058

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 3120, Le Boulevard - École primaire The Priory - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 3120, Le Boulevard, et ce, en dérogation aux articles 599 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ainsi qu'à l'article 4 du Règlement sur la construction et l'occupation d'un bâtiment, et sur l'aménagement d'une aire extérieure de jeu, sur un emplacement situé au 3120, Le Boulevard (Règlement R.V.M. 98-007);

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter substantiellement l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les marges de l'agrandissement, conformément aux plans numérotés 01 à 11, datés du 26 septembre 2008, réalisés par Brian Elsdon Burrows, architecte, et estampillés par l'Arrondissement le 24 novembre 2009;
- soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- débiter les travaux autorisés par la présente résolution dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.15 1094400050

CA10 240059

Reporter, de façon permanente et sur tout le territoire de l'arrondissement, le début de la période d'interdiction de stationner pour l'entretien des rues du 1^{er} mars au 1^{er} avril

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De reporter, de façon permanente et sur tout le territoire de l'arrondissement, le début de la période d'interdiction de stationner pour l'entretien des rues du 1^{er} mars au 1^{er} avril, et ce, avec modification de la signalisation.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.16 1101007003

CA10 240060

Remplacer une zone de stationnement « réservé véhicules de la police - SPVM » par du stationnement de courte durée et tarifé (4 places) sur l'avenue du Président-Kennedy et implanter 2 nouvelles zones de stationnement « réservé véhicules de la police - SPVM », l'une sur la rue Saint-Hubert et l'autre sur la rue Fullum

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De modifier 3 zones de stationnement sur le territoire l'arrondissement :

- avenue du Président-Kennedy, à l'intersection nord-ouest de la rue Jeanne-Mance : remplacer la zone existante de stationnement « réservé véhicules de la police – SPVM » (4 places) par du stationnement de courte durée et tarifé avec borne de péage (4 places);
- rue Fullum, à l'intersection nord-est de la rue Jean-Langlois : installer 1 zone de stationnement « réservé véhicules de la police – SPVM » (5 places);
- rue Saint-Hubert : installer 2 zones de stationnement « réservé véhicules de la police – SPVM » : à l'intersection sud-est du boulevard De Maisonneuve (3 places) et à l'intersection sud-ouest (3 places), et retirer 6 places de stationnement de courte durée et tarifé avec borne de péage.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.17 1101007001

CA10 240061

Accorder une dérogation mineure pour un plan de façade donnant sur le boulevard René-Lévesque, faisant saillie de plus de 1,5 m devant l'alignement de construction pour le bâtiment qui portera le numéro 1174, rue De Champlain (Église Sainte-Brigide-de-Kildare)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation à l'article 61 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), une dérogation relative à l'implantation d'un plan de façade donnant sur le boulevard René-Lévesque, représentant au plus 40 % et faisant saillie de plus de 1,5 m par rapport à l'alignement de construction pour un bâtiment qui portera le numéro 1174, rue De Champlain.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.18 1094400083

CA10 240062

Accorder une dérogation mineure relative à l'aménagement de 24 places de stationnement dérogeant aux dimensions minimales requises ainsi que d'une voie de circulation d'une largeur inférieure à la largeur minimale prescrite pour l'aire de stationnement intérieur du bâtiment situé au 1010, Sainte-Catherine Est

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, pour la bâtiment situé au 1010, rue Sainte-Catherine Est, une dérogation permettant l'aménagement d'une aire de stationnement intérieur comportant des unités d'une largeur inférieure à 2,75 m et d'une voie de circulation de 5,3 m au lieu de 5,5 m de largeur, et ce, en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation aux articles 617 et 620 du règlement 01-282.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.19 1094400085

CA10 240063

Accorder une dérogation mineure autorisant le réaménagement d'une aire de chargement pour l'immeuble situé au 840, avenue du Docteur-Penfield

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant le réaménagement d'une aire de chargement dans la cour avant du bâtiment situé au 840, avenue du Docteur-Penfield, comportant une voie d'accès de plus de 8 m de largeur, un dégagement du plan de façade de moins de 15 m ainsi qu'un dégagement de 1,5 m aux abords de l'aire de chargement, et ce, en dérogation aux articles 586.1, 587, 588 et 595 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- installer une clôture en bordure du trottoir, entre les deux voies de circulation et prévoir à cet endroit l'aménagement d'un espace végétalisé.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.20 1094400088

CA10 240064

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 à 20.26.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA10 240065

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « centre d'activités physiques » pour le bâtiment portant le numéro 3433, rue Stanley

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

Autoriser, en vertu de l'article 368.11 et de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « centre d'activités physiques » pour le bâtiment portant le numéro 3433, rue Stanley;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- le projet doit être substantiellement conforme aux plans déposés par Clifford S. Stendel, architecte, estampillés par l'Arrondissement le 19 janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.21 1094400089

CA10 240066

Autoriser la tenue de l'événement « Les Symphonies Portuaires » organisé par le musée Pointe-à-Callière sur le site de la place Royale, les 28 février et 7 mars 2010 et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser la tenue de l'événement « Les Symphonies Portuaires », sur le site de la place Royale formé des rues de la Commune, Saint-Paul, Saint-François Xavier et de la place Royale Est les 28 février et 7 mars 2010;

D'autoriser la fermeture, les 28 février et 7 mars 2010, entre 10 h et 16 h, des places suivantes :

- place Royale Est, de la rue Saint-Paul à la rue de la Commune;
- place Royale Ouest, de la rue Saint-Paul à la rue de la Commune;
- place d'Youville, de la place Royale Est à la rue Saint-François-Xavier;

D'autoriser la fermeture de la rue de la Commune, les 28 février et 7 mars 2010, entre 13 h et 15 h, du boulevard Saint-Laurent à la rue McGill;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site de la place Royale, les 28 février et 7 mars 2010, entre 13 h 30 et 14 h 30;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, sur le site de la place Royale, les 28 février et 7 mars 2010, entre 10 h et 16 h.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.22 1100010001

CA10 240067

Autoriser la tenue de l'événement « Le rendez-vous d'hiver », volet extérieur des « Rendez-vous du cinéma québécois », sur le site de la place Pasteur, les 27 et 28 février 2010, et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser la tenue de l'événement « Le Rendez-vous d'hiver », volet extérieur des « Rendez-vous du cinéma québécois », sur le site de la place Pasteur, incluant la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine, de 10 h le 27 février à 3 h le 28 février 2010;

D'autoriser la fermeture de la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine du 26 au 28 février 2010;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site de la place Pasteur de 10 h le 27 février à 3 h le 28 février 2010;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, sur le site de la place Pasteur de 10 h le 27 février à 3 h le 28 février 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.23 1100010002

CA10 240068

Demander au comité exécutif d'édicter une ordonnance afin de rendre applicable au secteur rue Ontario le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De demander au comité exécutif d'édicter une ordonnance afin de rendre applicable au secteur rue Ontario le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.24 1100519003

CA10 240069

Désigner comme étant une place publique la portion de la rue Sainte-Catherine Est entre la rue Berri et l'avenue Papineau, du 26 mai au 14 septembre 2010, y autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation de terrasses et d'éléments de décoration et édicter les ordonnances - Accorder une subvention de 90 000 \$ à la Société de développement commercial du Village

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue Papineau, pour permettre l'installation de terrasses et d'éléments de décoration;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 3, 8 et 11.1), une ordonnance désignant le tronçon de la rue Sainte-Catherine Est, situé entre la rue Berri et l'avenue Papineau, comme étant une place publique du 26 mai 2010 à 8 h au 14 septembre 2010 à 8 h et permettant d'y vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcoolisées ou non, sur les terrasses installées le long de ce tronçon, et ce, valable du 26 mai 2010 au 12 septembre 2010, entre 8 h et 23 h les dimanche, lundi, mardi et mercredi, de 8 h à 3 h les jeudi, vendredi et samedi ainsi que les mercredis 23 et 30 juin 2010 et le dimanche 5 septembre 2010;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), une ordonnance permettant de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-Catherine Est, à divers endroits entre la rue Berri et l'avenue Papineau;

D'autoriser que la rue Saint-Christophe, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, devienne une voie n'acceptant que la circulation locale du 26 mai 2010 à 8 h au 14 septembre 2010 à 8 h;

D'autoriser une dépense de 90 000 \$;

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village pour l'appuyer dans la gestion de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine et d'accorder à cette fin une contribution de 90 000 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe;

Adoptée à l'unanimité.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.25 CTA1100519004

CA10 240070

Abroger la résolution CA09 240783 relative au projet particulier pour la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé dans le quadrilatère compris entre les rues Parthenais, Laforce, De Lorimier et Sainte-Catherine et fermer le dossier

Considérant qu'au terme de la journée d'enregistrement tenue le 19 janvier 2010 pour les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones 0863, 0971 et 0982, le nombre de demandes requis (65) pour qu'un scrutin référendaire soit tenu a été atteint (80 demandes) :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'abroger la résolution CA09 240783 à l'effet :

« D'accorder l'autorisation de construire et d'occuper un ensemble résidentiel situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue De Lorimier et les rues Parthenais, Laforce et Sainte-Catherine, et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation aux articles 9.1, 43, 58, 75, 81, 91.1, 91.2, 97 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter substantiellement l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les alignements de construction de l'immeuble, conformément aux plans numérotés A-001 et A-011 et aux perspectives 1 et 2, réalisés par Marchand Design Architecture, architecte, et conformément aux pages numérotées 01 à 15 inclusivement et datées du 16 juillet 2009, réalisées par Jacques Coulloudon, architecte, le tout estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 août 2009 et joint à la présente résolution; Malgré le paragraphe précédent, l'abaissement de 8 à 7 étages des hauteurs des première et deuxième

phases du projet privé donnant du côté de la rue Laforce, figurant aux plans et perspectives de Marchand design Architecture, architecte, est autorisé;

- soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). La révision architecturale devra comprendre un plan d'ensemble d'aménagement paysager dès la première demande de permis, assorti d'une garantie financière basée sur un estimé effectué par un professionnel afin d'en assurer la réalisation. »;

De retirer cette demande d'autorisation d'un projet particulier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.26 1094400051

CA10 240071

Approuver la nomination par intérim de madame Corinne Andrieu à titre de directrice d'arrondissement adjointe, à compter du 8 février 2010

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la nomination par intérim de madame Corinne Andrieu, à titre de directrice d'arrondissement adjointe, à compter du 8 février 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

50.01 1100801001

CA10 240072

Confirmer la participation de l'Arrondissement à l'événement « Une heure pour la Terre 2010 » qui aura lieu le 27 mars de 20 h 30 à 21 h 30

Attendu que le 27 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2010 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

Attendu que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

Attendu qu'en 2009, plus de 4000 villes réparties dans 88 pays, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De confirmer la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à l'événement « Une heure pour la Terre 2010 » et d'éteindre toutes les lumières non essentielles le samedi 27 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30 ;

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement ;

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Ville-Marie en confirmant leur participation respective à l'événement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

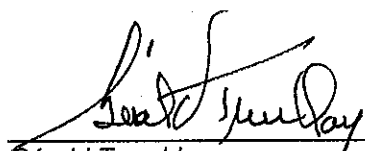
70.01 1100228001

Levée de la séance

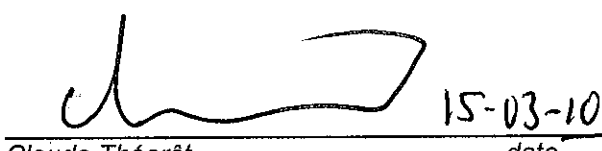
Le maire rappelle que la prochaine séance du conseil sera tenue le 8 mars 2010, à 19 heures, à la salle du conseil du Bureau d'arrondissement, au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 20 h 44.

70.02


Gérald Tremblay
Maire d'arrondissement

08-04-10
date


Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement

15-03-10
date

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA10 240078
lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2010.